

Fraternité

## DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA MESURE D'URGENCE GRÊLE 2022

## Conformément aux annonces faites par le Ministre Marc FESNEAU

Ce dispositif a vocation à apporter un soutien immédiat sous forme d'une subvention forfaitaire aux exploitations touchées par les épisodes de grêle survenu en mai et juin 2022.

Des critères d'attribution seront établis en fonction du type de production affectée, de l'importance des dégâts et de l'impact financier pour l'exploitation. Notamment l'augmentation des charges fonctionnelles.

NOM DE L'EXPLOITATION: .....

COORDONNÉES:				
N° SIRET :				
PRODUCTIONS TOUCHÉES	<u>PAR LA GRÊLE DE MAI ET .</u>	JUIN 2022 :		
Types de Cultures (Grandes cultures, maraîchage, horticulture)	Surface mise en place (ha)	Perte estimée (%)		

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION	<u>ON :</u>		
- Êtes-vous spécialisé dans la pr si oui, indiquez le taux de spécia	roduction des cultures touchées ? alisation :	·	
Chiffre d'affaires des cultures i	mpactées 2021 (1) :		
Chiffre d'affaires total 2021 (2)	:		
Taux de spécialisation (1)/(2):.			
quantité) ?	fourrage déjà conditionné bot	`	
	assurance contre la grêle ? Si ou		
constaté par votre assureur.	_		
	••••••		
••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	••••••	
<del>-</del>	ns de 5 ans ? n :		
ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE:			
- Avez-vous des retards de paiement à la MSA (si oui indiquez le montant)?			
••••••	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	••••••	
- Quelle est la situation de votre trésorerie actuellement ?			
A Charges d'exploitation	B Charges d'exploitation	C Différences de charges observé	
(somme des comptes 60 à 64)	(somme des comptes 60 à 64)		
15 mai 2021 au 15 août 2021	15 mai 2022 au 15 août 2022	Colonne A/Colonne B	
Ou cas particulier :	Ou cas particulier :	Ou cas particulier :	
€*	€*	€*	

**Signature** 

## <u>DATE LIMITE DE DEPOT DE LA DEMANDE : 15/09/2022</u>

A retourner soit par voie postale à :

Direction départementale des Territoires de l'Indre Service SATR – CS60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX

soit par courriel à : ddt-satr@indre.gouv.fr